



CE LIEN SOCIAL QUI NOUS VA SI BIEN



Dominique Marche remet à François Le Roux son colis de Noël

Meilleurs Vœux 2015

s'informer - se défendre - se retrouver - s'entraider - se prémunir
À l'ANR j'adhère

CONSULTEZ NOTRE REVUE SUR <http://pagesperso-orange.fr/anrptt56/>

Mardi 20 janvier - 14h30 - « salle des fêtes » **Ploërmel**

Galette des Rois, avec loto

Vendredi 23 janvier - 14h30 - rue du commerce (face à la MG) **Vannes**

Galette des Rois, avec loto

Mardi 24 février - 14h00/16h00 - à Lusanen - **ASPTT VANNES**

Réunion de sensibilisation à la Fiscalité et à la transmission de patrimoine

Les adhérents du secteur de Vannes seront informés de l'évènement par courriel

Les dates des réunions, secteurs Lorient et Ploërmel, vous seront communiquées ultérieurement

Mardi 10 mars - 09h00 - Centre de Vacances Kéravel - **ERDEVEN**

Assemblée Générale ANR 56

Document d'inscription joint en annexe

Mardi 19 mai - 12h00 - Repas, secteur de **Pontivy**

Mercredi 20 mai - journée régionale ANR - **Mûr de Bretagne**

Concours de pétanque et visite du lac qui aura été vidé

Relance par courriel

Du 30 mai au 6 juin 2015

Sortie à l'international en **ANDALOUSIE**

La liste complémentaire est toujours ouverte

Du 9 au 16 juin 2015

Sortie A.N.C.V. à **BALARUC-LES-BAINS** (34)

Document d'inscription joint en annexe

Du 12 au 19 septembre 2015

Sortie des Randonneurs à **SAVINES LE LAC** (Hautes - Alpes)

Document d'inscription joint en annexe

Activités permanentes

Le 1er mardi du mois : Les mardis de Quéven à « La grange » avec *Job Kerhervé*

Les autres mardis : **Marche hebdomadaire** sur Lorient, avec *Bernard Le Vilain*

Marche mensuelle du vendredi, sur le département, avec *Francis Lopez*

Ateliers

Bourse investissement : *Denis Ritchen*

Informatique et photo sur Vannes : *Paul Lasquellec*

Prêt de livres : à la permanence de **Séné le lundi** - Lors des **mardis de Quéven**

Rédaction, Administration : A.N.R. du Morbihan - B.P. 10039 - 56860 SENE - Tél. 02 97 66 08 73

Ont contribué à ce bulletin :

Francis Courric ; Paul Lasquellec ; Francis Lopez

Impression : Imprimerie L.P. Saint-Michel - 56320 Priziac

Ces médias qui cherchent à nous faire peur : n'y a t-il pas mieux à faire ?

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité, visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

(Françoise Dolto)

Nous traversons actuellement, et c'est incontestable, une période particulièrement chahutée. Qu'il s'agisse des politiques, du monde de la finance, des tensions internationales etc., les médias ; presse, radio, télévision et autres relais sociaux se délectent aujourd'hui d'informations toutes plus pessimistes les unes que les autres, nous laissant penser que le monde est devenu incontrôlable. **A se demander si nos décideurs ne privilégient pas leurs intérêts personnels au détriment du bien-être de tous.**

Une attitude qui, à l'ANR 56, ne nous ressemble pas. Elle nous conforterait même à accentuer nos efforts, vers nos 1 300 adhérents, en prenant appui sur cette citation de Françoise Dolto qui nous rappelle combien notre association, riche de ses diversités d'actions, ne se trompe pas d'objectif en mettant sur un même pied d'égalité l'ensemble de nos collègues. Un pari engagé depuis de nombreuses années. Un pari qui nous donne raison dans notre choix stratégique d'unification au service du bonheur partagé. **Les conditions sont réunies, au sein de notre Groupe, pour faire de l'ANR Morbihan une maison où il fait bon vivre ensemble.**

En effet, peu d'associations peuvent se prévaloir, comme nous, de disposer de cette richesse de bénévoles qui, sans mesurer leur temps, se dévouent spontanément. C'est aussi derrière cet engagement désintéressé que nous puisons nos ressources et continuons à faire progresser le nombre de nos adhérents. L'attractivité de nos offres n'est pas étrangère à ce constat. Pour preuve, la participation de plus de 3 000 personnes aux différentes animations que nous avons organisées en 2014. Ceci nous stimule à poursuivre sur le chemin que nous nous sommes tracé. Ce savoir-faire indiscutable, et je le constate après 5 ans de présence au sein de l'ANR, résulte du superbe état d'esprit qui nous anime depuis des décennies.

Merci à mes prédécesseurs pour le travail de fond réalisé. Ils portent en eux des valeurs humaines en tout point remarquables.

L'autre volet que je souhaite évoquer concerne la solidarité. **Deux années se sont écoulées depuis la mise en place de notre réseau de contacts. Le bilan est plus que satisfaisant et nous devons persévérer dans cette voie.** 140 personnes de plus de 85 ans viennent de se voir remettre un colis de Noël par les correspondants locaux, tandis que 366 adhérents, à partir de 80 ans, recevront en 2015 une carte anniversaire, soit 30 % de notre effectif. Une attention louable qui ne laisse personne insensible et qui, surtout, nous offre l'opportunité d'établir ce lien indispensable contre la désocialisation, mais également de venir en appui vers celles et ceux touchés par les aléas de la vie.

Un signe encourageant qui me fait dire que nous ne sommes pas une association vieillissante.

70 % de nos adhérents se situent dans les tranches d'âges inférieures à 80 ans.

Lorsque ce bulletin vous parviendra nous serons en 2015. Permettez moi, en mon nom et au nom du comité départemental, de vous présenter, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année, et surtout une bonne santé.

Très, très cordialement

Le Président,
Francis Courric



Lucienne Courric, Job Kerhervé et Dominique Marche remettent à François Le Roux son colis de Noël

Du nouveau concernant la parité homme/femme

Depuis le 28 mai 2003 (article 48 II de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites) la bonification de services pour enfants est indifféremment accordée au fonctionnaire masculin comme au fonctionnaire féminin, en application de l'article L.12b du code des pensions civiles et militaires de retraite, au titre des enfants nés antérieurement au 1er janvier 2004.

Toutefois, ce droit est acquis à la condition que l'intéressé (e) ait interrompu son activité pendant une période continue d'au moins deux mois pour s'occuper de l'éducation de son enfant (article R.13 du code des pensions civiles et militaires de retraite).

Si le fonctionnaire féminin satisfait systématiquement cette condition d'interruption de service dans le cadre de son congé de maternité, cette automaticité n'est pas la règle pour le fonctionnaire masculin qui doit préalablement solliciter cette interruption de service conformément aux dispositions en vigueur à cet égard, notamment au titre d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale.

Cette mesure a été contestée devant la Cour administrative d'appel de Lyon par un couple de fonctionnaires, Maurice et Blandine Leone, qui estiment qu'en ne prévoyant pas une automaticité de l'interruption de service au fonctionnaire masculin pour s'occuper de l'éducation de ses enfants, les pouvoirs publics français ont créé une discrimination condamnée par le droit communautaire.

Avant de se prononcer sur cette affaire, la Cour administrative d'appel de Lyon a saisi la Cour de justice de l'Union européenne pour connaître sa position sur cette question.

Dans un arrêt du 17 juillet 2014, la Cour constate que la règlementa-

tion française bénéficie aux fonctionnaires des deux sexes à condition qu'ils aient interrompu leur carrière durant une période minimale de deux mois consécutifs pour se consacrer à leurs enfants, si bien qu'elle revêt une apparence de neutralité.

La Cour déclare toutefois que, malgré cette apparence de neutralité, le critère retenu par la réglementation française conduit à ce qu'un pourcentage beaucoup plus élevé de femmes que d'hommes bénéficie de l'avantage concerné. En effet, compte tenu du caractère obligatoire de la durée minimale de deux mois du congé de maternité en France, les fonctionnaires féminins se trouvent en position de bénéficiaire de l'avantage conféré par la bonification. En revanche, les autres situations de congés susceptibles d'ouvrir un droit à la bonification et dont peuvent notamment bénéficier les fonctionnaires masculins revêtent un caractère facultatif et sont, pour certaines, caractérisées par une absence tant de rémunération que d'acquisition de droit à pension. Il s'en suit que la réglementation française désavantage un nombre élevé de travailleurs masculins et qu'elle introduit ainsi une discrimination indirecte fondée sur le sexe. Pour le moment l'affaire est toujours en suspend auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon, de sorte que l'on ignore la décision qui sera prise.

Si l'on se reporte au précédent *Griesmar* qui a conduit le Conseil d'Etat à accorder à l'intéressé la bonification de services pour enfants qu'il réclamait, et la suite obtenue par les recours qui ont été engagés par référence à cet arrêt, il est plus que probable que la Cour administrative d'appel de Lyon se rallie à la manière de voir de la Cour de justice de l'Union européenne et donne gain de cause aux réclamants.

Comme pour l'arrêt *Griesmar* il est à craindre, qu'à cette occasion,

la Cour administrative d'appel de Lyon déclare que cette discrimination constitue une erreur de droit et que le ministre du budget précise que ce jugement ne fait pas jurisprudence.

Lorsqu'un jugement, ou un arrêt, ne fait pas jurisprudence, cela veut dire qu'il ne règle que le problème pour lequel il a été demandé au juge de se prononcer. Ainsi, tous ceux qui voudraient se prévaloir de cette jurisprudence devraient à leur tour introduire un recours de même nature pour faire reconnaître leur bon droit.

Toutefois, la possibilité de déposer un recours est limitée dans le temps ! L'article L.55 du code des pensions civiles et militaires de retraite limite à l'année qui suit la date de notification de concession de la pension, la possibilité de contester les bases de sa liquidation. Dans cette affaire, il ne peut être fait appel à l'article R.421-5 du code de justice administrative pour engager une procédure en dehors du délai d'un an.

Ce qui avait permis dans les recours que nous avons conduits précédemment au titre de la parité de les déposer à n'importe quel moment, c'est que les titres de pension des collègues concernés (ceux qui étaient retraités entre le 17 mai 1990 et le 1er janvier 1997) ne comportaient pas de mention concernant les voies de recours.

Or, pour que l'on puisse opposer des délais de recours à un justiciable, il faut que, préalablement, il ait eu connaissance des délais de recours et des voies de recours.

Depuis cette date, tous les titres de pension mentionnent les délais de recours et les voies de recours.

Renseignements complémentaires

ANR 56

02 97 66 08 73

Sensibilisation à la conduite : une suite attendue

La première étape de sensibilisation à la conduite, sous la responsabilité de Michel FRANCOIS, a trouvé un écho positif auprès de nos adhérents. 200 participations sur un thème porteur. Notre ami Michel a assuré le contenu avec brio, épaulé par le Conseil Général du Morbihan, le soutien de Bertrand Le Formal et Christian Kerembellec de la Direction des routes, ainsi que Georges Guehenneux, Directeur départemental de la Prévention routière du Morbihan.



90 personnes présentes à la réunion qui s'est déroulée à la Grange, à Quéven

« *L'ANR, précise Michel FRANCOIS, est constituée essentiellement de retraités. Pour ces seniors, ou presque seniors, la conduite automobile est un gage d'autonomie, la possibilité de garder une place active au sein de la société. L'objectif est de conduire le plus longtemps possible en assurant sa propre sécurité et celle des autres.* » Tel était le message de Michel avant les réunions de sensibilisation. Cette initiative s'inscrit donc dans la continuité des actions menées précédemment par Guy Labbé et poursuivies en 2013 avec l'assistance de la gendarmerie.

Quelques statistiques et analyses d'accidents ; la santé et la conduite ; le temps de réaction ; l'équipement du véhicule, ainsi qu'un quizz, constituaient le menu de ce premier rendez-vous. Une façon de nous rassurer et nous apprendre que la dangerosité des accidents n'est pas le fait des seuls seniors. La prochaine étape sera consacrée à la signalétique.

A entendre les participants, ils sont tous partants pour des retrouvailles à l'automne 2015.



Michel FRANCOIS lors de son intervention

Francis Courric

De Becherel à la Rance ...

Il n'y a qu'un pas pour les cinquante adhérents de notre ANR du 56, sous la houlette de Maurice Manach. Pour Maurice c'est une spéciale dernière. Il passe le témoin, à qui voudra se dévouer, pour faire perdurer ces journées de découvertes dont il fut le timonier pendant cette dernière décennie.



Maurice Manach



Repas en commun à l'auberge « L'orée du parc »

Dernière étape donc, dans l'Ille et Vilaine, à la découverte de la capitale Bretonne du livre Becherel. Une petite coupure vers les dix heures, pour un casse-croûte pâté vin rouge, histoire de rappeler aux plus anciens que ce fut une tradition à la moitié du siècle dernier. Soit dit en passant, les plus jeunes apprécient aussi. Nous sommes en commune de St Pern à l'Orée du parc, auberge figurant au guide du routard. C'est ici que nous reviendrons plus tard pour festoyer à l'heure de midi.

Des petites sœurs des pauvres ont, non loin de là, trouvé refuge au château de Caradeur. Sous leurs bons hospices le château s'est transformé en maison de retraite. Un havre de paix qui pourrait donner envie à ceux qui voudraient chasser la solitude. Mais la solitude aujourd'hui n'est pas au goût du jour. Repas festif puis direction Dinan pour un deuxième acte aquatique. Qu'elle était jolie la guide et son orgue de barbarie à bord de la « péniche ». Une écluse à l'aller, la même écluse au retour. Le retour, il faut y songer. Une dernière visite de la ville en car fort appréciée. Retour en Mor-Bihan, des paupières se ferment, d'autres se rouvrent, la journée fut bien remplie !

C'est où la prochaine ?

Francis Lopez

Appel à cotisation 2015

Les tarifs	Individuel	18,00 €
	Couple	27,00 €
	Réversion	9,00 €
	Associé individuel	27,00 €
	Associé couple	45,00 €

Chèque libellé à l'ordre de ANR 56 et adressé à notre trésorière, Marie-Claire HUET:

22, rue des abeilles 56260 LARMOR-PLAGE

Tél. : 02 97 33 60 53 ; E-mail : huetmarieclaire@orange.fr

Merci de penser à votre règlement

Entre terre et mer ... aussi

La première de la saison s'est déroulée une nouvelle fois non loin de la presqu'île de Quiberon. Sur le parking de la pointe Churchill. Plus rien ne nous dérange. 37 compagnons de l'ANR ont une nouvelle fois avalé les sentiers Carnacois.



Septembre 2014, sortie de rentrée pour la troupe de Francis. Nos trois Michel prenant la pose devant la fontaine ... Saint-Michel.

Du Men Du au Tumulus de Kercado il n'y a qu'un pas. La photo de groupe rituelle et direction les Menhirs de Kermario pour un retour à la Pointe via la Chapelle St Michel, plus d'une douzaine à un rythme soutenu. Classique vous me direz sinon que deux nouvelles Lorientaises ont voulu tenter

avec le même bonheur. Cerises sur le gâteau, un pique-nique dans un chantier ostréicole (ami d'enfance d'Odile) à midi pour les pique-niqueurs et un final de desserts, autre rituel, avenue des Druides après trois heures d'efforts, cela mérite bien du réconfort. La prochaine sur le secteur de Pontivy sans doute.

Francis Lopez

Initiation informatique

Comme les années passées, par mail du 18 Octobre dernier, nous portons à la connaissance des internautes ANR, le redémarrage de l'activité "atelier informatique". Une quinzaine de personnes se sont inscrites pour le secteur de Vannes. Par contre, nous n'avons enregistré aucune candidature sur le secteur de Lorient.

L'atelier de Séné a donc repris ses activités depuis fin octobre au rythme d'une à deux réunions mensuelles, à la demande des uns ou des autres.

Les séances sont animées par le désir des participants à découvrir les différents systèmes informatiques Windows, vista 7 et maintenant 8.1.

L'apprentissage du clavier et le contenu d'un ordinateur n'ont plus de secrets pour personne.

Ainsi, parcourir l'arborescence du disque du PC est devenu plus aisé. Retrouver ses photos préférées n'est plus un mystère. L'atelier permet à chacun d'améliorer ses connaissances, à partir de ses propres expériences.

Prochainement nous étudierons les configurations des différents modes de communication, portables, tablette, smartphone etc.

Paul Lasquelles

Camp de César saison 2

Onze mois après la première saison, la famille Fretar nous accueille pour faire encore de cette journée de reprise de rando un événement festif.



Si le bois de Keroser a déjà été foulé par nos chaussures à crampons, ses chemins n'ont plus aucun secret pour Odile et Jacky qui, chaque fois, nous font découvrir la beauté du site et des horizons nouveaux. Un Belvédère, une réplique de la grotte de Bernadette, le château de Keroser, des sous-bois prêts à se couvrir des couleurs de l'automne. Un programme sur mesure pour la cinquantaine d'initiés. Les pieds sont chauds, les cœurs aussi. Les verres s'entrechoquent, les « salés » maisons s'apprécient, place aux saucisses et aux merguez : une bonne franquette

comme on aimerait en voir très souvent. Gâteaux sucrés, café et goutte dedans, au diable le cholestérol, demain nous serons plus sages. L'après-midi la promenade d'une heure aura pour but de remettre le corps en place, cinq bons kilomètres et le quatre heures nous donne encore l'envie de rire, l'envie de s'apprécier, l'envie de se revoir. Que la retraite est belle, le temps passe si vite, les soucis restent, l'espace d'une journée, dans l'armoire des misères... si nous pouvions en jeter la clef !



Chaud devant. Après la visite, place aux saucisses et merguez. Merci Odile et Jacky pour votre chaleureux accueil

Francis Lopez

Repas de fin d'année de l'ANR

Le jeudi 04 décembre 2014, les adhérents de l'ANR56 étaient conviés au traditionnel repas de fin d'année. C'est au restaurant Kermarrec, à Camors, que les convives se sont retrouvés une nouvelle fois et peut-être la dernière puisque le restaurant arrête son activité.



préférée. La tombola a fait de nombreux heureux.

Vers 17H00 il était l'heure de penser au retour. Il ne restait plus qu'à se dire au revoir en attendant les prochains rendez-vous qui auront lieu en janvier prochain, à l'occasion des galettes des rois.

Pour l'occasion les petits plats étaient dans les grands.

Apéritif et assiette de toasts froids et chauds.

Au menu : Brochette de Saint Jacques et ses petits légumes, Suprême de pintade et sa garniture, Duo de fromages, salade, desserts variés. - Chardonnay - réserve de Kermarrec - eau à volonté - café

Ce repas s'est déroulé comme à l'accoutumée dans la bonne humeur. Pour se dégourdir les jambes, les danseurs ont immédiatement pris possession de la piste sous des rythmes entraînants et variés. Certains n'hésitant pas à passer commande leur danse

Paul Lasquellec

Ouverture du nouveau site Internet national de notre Association

Le nouveau site national de notre Association accessible depuis le **lundi 29 décembre 2014**.



Pour y accéder il suffit, comme aujourd'hui, de taper dans Google « ansriege ». Ce site, hébergé par Pages Perso d'Orange, est visible également sur smartphone et tablette.

Pour accéder à « L'ESPACE des ADHERENTS »

Identifiant : adherent (sans accent) - **Mot de passe** : 2014ADHE

Noces de Palissandre

Mariés le 1^{er} Février 1949, à Arzon, dans le Morbihan, Jean et Geneviève Cauzic ont fêté leur 65ème anniversaire de mariage.

Jean est né le 22 septembre 1926, Geneviève, son épouse, a vu le jour le 30 Août de l'année suivante.

Ancien receveur des Postes, Jean a exercé de nombreuses années au Service Général, à Nantes R.P, puis en qualité de receveur à Le Conquet (29), Barenton (50), Loon-Plage (59), et Saint Gildas des bois (44).

Jean a bénéficié d'une mesure permettant un départ anticipé à la retraite en septembre 1983. Ils sont installés en retraite à Arzon.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et leur souhaitons de continuer leur route vers la prochaine étape, les noces de platine.

A très bientôt Jean et Geneviève.

Claude Louys

Sortie 2016 à l'international - Croisière en Norvège « Soleil de minuit »

Dans le cadre de cette sortie, *Bernard Le Vilain* vous propose de compléter le document joint en annexe et de lui en faire retour à l'adresse suivante :

Bernard Le Vilain 78, rue Amiral Boué de Lapeyrère - 56100 Lorient

Contact : 02 97 83 39 40 - bernard.levilain@wanadoo.fr

Le jour de la rentrée, le responsable de l'internat prévient ses pensionnaires.

- L'accès du dortoir des filles est interdit aux garçons. Tout élève qui y sera surpris aura une amende de 10 euros.

A la deuxième infraction, 20 euros et 30 à la troisième.

C'est clair ?

Un pensionnaire lève la main.

C'est combien pour un abonnement ?

Une dame se présente dans une station-service avec sa voiture en accordéon.

- Pouvez-vous faire quelque chose ?

Le garagiste inspecte le véhicule et réplique :

- Désolé. Ici on lave, mais on ne repasse pas.

Savez-vous comment communiquent les abeilles ?

Par e-miel ...

Une poule sort de son poulailler et dit :

"brrr, quel froid de canard."

Un canard qui passe lui répond :

"Ne m'en parlez pas, j'ai la chair de poule."

C'est juste pour rire un peu



BALARUC-LES-BAINS (34)

- Du 09 au 16 juin 2015 - 8 jours / 7 nuits



JOUR 1

Arrivée sur la station de Balaruc les Bains en fin d'après-midi
Accueil au Club Belambra par l'équipe du village, installation dans les logements,
Pot de bienvenue, et présentation du séjour et des animateurs

JOUR 2

Matinée libre, balade pédestre possible au départ du Club, le long de l'Etang de Thau, Le point de vue touristique offre une vue imprenable sur tout le bassin

Déjeuner au club de vacances et Excursion une demi-journée

Visite panoramique de Sète en autocar. Vous découvrirez : le quartier de la Pointe Courte, les plages, le panorama des Pierres Blanches et du mont Saint Clair, la chapelle Notre Dame de la Salette, le vieux port... Visite de l'espace Brassens : à travers un casque stéréophonique, G. Brassens vous parlera de sa vie et de son œuvre. Puis, arrêt sur la tombe de l'artiste dans le cimetière « Le Py ».

JOUR 3

Matinée libre, Déjeuner au club de vacances, Balade libre,

JOUR 4

Marché à Balaruc (le vendredi), tous les produits locaux sont sur les étals. Dans une ambiance colorée, où le verbe haut guide vos pas et les senteurs flattent l'odorat, Déjeuner au club de vacances, Après-midi libre,

JOUR 5 : Excursion une journée VOYAGE AU COEUR DU PAYS CATHARE

Le matin, visite guidée de Carcassonne, ville ayant hérité de plus de 2.000 ans d'histoire. Vous partirez à la découverte de son patrimoine de monuments remarquables : ses remparts (la tour de la Cité est classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO), ses lices, la Basilique St Nazaire, le Château Comtal, les puits de la Cité, les différentes portes... Déjeuner au cœur de la Cité. L'après-midi, départ pour Minerve. Passage par la route pittoresque qui longe le canal du Midi. Classé « Plus beau Village de France », il est situé dans un magnifique écrin naturel au beau milieu du Minervois. Commentaires sur l'épisode cathare et passage devant la ruine de l'ancien Château.

Jour 6 et jour 7

Matinée libre ; Déjeuner au Club de Vacances ; Après-midi libre

Jour 8

Départ dans la matinée avec le panier repas
(Nous avons favorisé le repos dans un cadre agréable)

La prestation comprend :

- ✓ Hébergement à 2 par logement (lit fait à l'arrivée, linge de toilette fourni et ménage de départ assuré)
- ✓ Pension complète du diner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour avec panier repas le midi du jour de départ - eau, vin inclus (café, le midi inclus).
- ✓ L'animation quotidienne proposée sur le lieu de séjour par les animateurs y compris soirée animées
- ✓ Les excursions prévues au programme avec transport, décrite en jour 2 et 5 : soit 1 journée et demie d'excursion.
- ✓ Les transferts de la ville d'arrivée jusqu'au club A/R.
- ✓ Les frais de dossier pour le groupe, Les taxes locales de séjour et L'assurance annulation.

Conditions tarifaires :

- Tarif plein : **405 €**
- Tarif aidé ANCV : **220 €**, si impôts sur le revenu avant correction < 61 € et âge > 60 ans sauf invalidité, Chambre seule **77 €**

Prise en charge du surcoût éventuel de la chambre seule par ANR, **si regroupement impossible.**

Postiers isolés non Adhérents : Adhésion et abonnement ANR gratuits pour l'année.

Informations complémentaires dans 'Portail Malin', inscription à ANR (Auprès de votre responsable départemental).

Dans le cas de transport par train, chaque responsable "Seniors en vacances" départemental fera son maximum pour vous aider à obtenir les meilleures conditions (Tarifs, horaires ...) **Contact : D. Kervégant : 02 97 42 79 43**

A votre disposition :

Piscine, Mini golf, Jeux de société,

Prestations soirées, après diner :

Danse, jeu, loto, tournois, karaoké, cinéma ...

Une équipe d'animation à votre écoute

<http://www.belambra.fr/club-balaruc-les-bains/>



**Amicale
vie**

Se prémunir grâce à Amicale Vie ? Pour 2 raisons

- 1) Pour décharger ses proches des frais d'obsèques.
- 2) Pour faire bénéficier ses proches, d'un capital exonéré de toute fiscalité (en fonction de la loi de finances en vigueur).

En adhérant, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- 10 choix de capitaux-décès de 800 € à 8000 €
- Pas de formalité médicale jusqu'à 71 ans
- Aucun droit d'entrée, ni frais de dossier
- Une cotisation constante tout au long du contrat
- Un doublement de la prestation en cas d'accident, le triplement en cas d'accident de la circulation.
- Une couverture-décès au-delà de l'année du 65^{ème} anniversaire qui n'est plus assurée par la Mutuelle Générale
- Une protection à vie.

Et le capital-décès est versé très rapidement

Comment adhérer à l'Amicale Vie ?

POUR SOUSCRIRE A L'AMICALE VIE 2 conditions sont requises

- être adhérents à l'ANR
- être âgé de moins de 76 ans (De 71 ans à 75 ans révolus avec fourniture d'un questionnaire de santé)

Pour tout renseignement et adhésion contactez votre correspondant départemental

Paul Lasquellec - ☎ : 02 97 66 50 94 - email : pau-l-asquelec@orange.fr

CAPITAUX	Adhérents de moins de 66 ans		Adhérents de 66 ans à 70 ans		Adhérents de 71 ans à 75 ans	
	Prime annuelle	Prime mensuelle	Prime annuelle	Prime mensuelle	Prime annuelle	Prime mensuelle
800 €	28,80 €	2,40 €	38,40 €	3,20 €	56,40 €	4,70 €
1 600 €	57,60 €	4,80 €	76,80 €	6,40 €	113,40 €	9,45 €
2 400 €	86,40 €	7,20 €	115,20 €	9,60 €	170,40 €	14,20 €
3 200 €	115,80 €	9,65 €	154,20 €	12,85 €	228,00 €	19,00 €
4 000 €	151,20 €	12,60 €	199,80 €	16,65 €	291,60 €	24,30 €
4 800 €	190,20 €	15,85 €	247,80 €	20,65 €	353,40 €	29,45 €
5 600 €	226,20 €	18,85 €	293,40 €	24,45 €	422,40 €	35,20 €
6 400 €	264,00 €	22,00 €	341,40 €	28,45 €	488,40 €	40,70 €
7 200 €	301,20 €	25,10 €	387,60 €	32,30 €	553,20 €	46,10 €
8 000 €	339,00 €	28,25 €	435,60 €	36,30 €	619,20 €	51,60 €

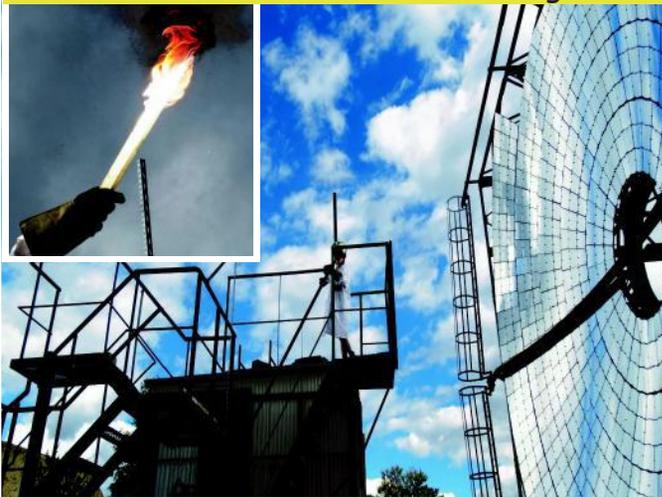
SEPTEMBRE 2014 - EGAT/FONT ROMEU (66) EN IMAGES



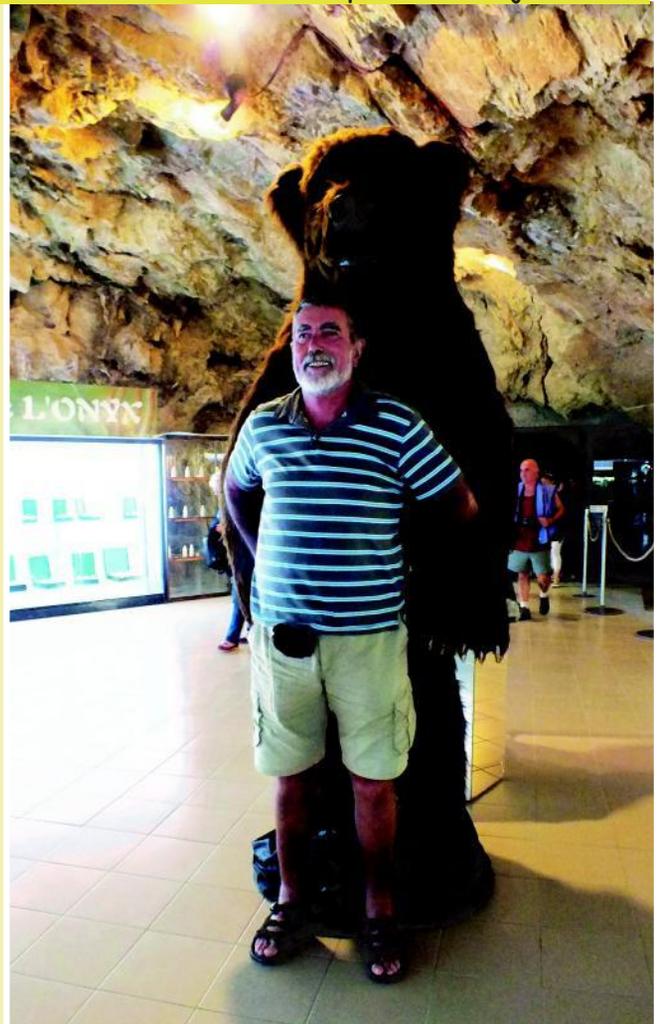
Concours de balcons fleuris à Egat



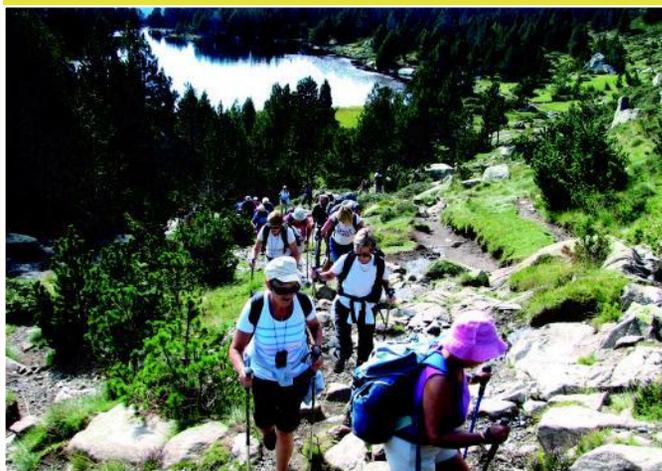
Promenade dans le petit train jaune



Visite au four solaire de Mont-Louis



René avec son nouveau petit copain



Le peloton s'étire dans le col



Bon appétit Messieurs Dames



Les inséparables